

prochain. Lors de cette réunion, la première à se tenir au niveau ministériel depuis 9 ans, il sera important de nous assurer que l'Accord général continue d'être en mesure de jouer son rôle crucial. Ce qui exigera une confirmation politique de notre engagement collectif envers le système de libre échange.

De plus, il nous faudra prendre des mesures, pendant la réunion elle-même ou dans son prolongement immédiat, pour assurer que le GATT peut résister aux pressions auxquelles il est soumis. Pour y parvenir, le Canada croit en l'importance d'élaborer un accord sur les mesures de sauvegarde visant à réglementer efficacement les mesures commerciales restrictives qui s'imposeront à l'occasion, et à garantir que le système accorde le même traitement à toutes les nations commerçantes. De même, nous croyons que le mécanisme de règlement des différends du GATT doit être renforcé sous un certain nombre d'aspects pour garantir qu'il peut s'occuper des différends commerciaux qui ne manqueront pas de surgir et ce, d'une façon rationnelle et adéquate et d'une manière qui suscite la confiance de nos populations.

Bien que le GATT fournisse un cadre contractuel pour nos relations commerciales, les consultations sur la politique commerciale et, de façon plus précise, sur les interactions qui existent entre celle-ci et les politiques touchant l'industrie, l'économie et la concurrence se déroulent au sein de diverses instances. Parmi les plus importantes, mentionnons le FMI, l'OCDE et les sommets économiques des sept grands pays industrialisés. Nous devons tirer le meilleur parti de ces institutions et les rendre mieux capables de nous tenir rassemblés pour collaborer de façon cohérente et complémentaire.

Deuxièmement, il nous faut dépasser l'objectif de renforcement du système pour nous occuper des actuelles contraintes. Nous devons commencer par nous attaquer aux problèmes commerciaux qui surgissent dans des domaines qui, jusqu'à maintenant, sont largement restés en marge de la grande tendance de libéralisation commerciale de l'après-guerre. Sous cet aspect, je pense tout particulièrement au commerce des produits agricoles et halieutiques. Nous devons également commencer à nous occuper de secteurs entièrement nouveaux qui en viennent à jouer un si grand rôle dans nos économies: par exemple, le commerce des services. Les théories de l'avantage comparé et du libre échange ont guidé nos économies pendant toute la période de l'après-guerre et nous ont permis de profiter des avantages économiques ainsi générés. Ces principes sont également applicables aux nouveaux secteurs d'activité économique.